



**MAIRIE**  
**69870- POULE LES ECHARMEAUX**  
Tél : 04.74.03.64.48  
[secretariat@poulelesecharmeaux.fr](mailto:secretariat@poulelesecharmeaux.fr)

**Compte-rendu du Conseil Municipal**  
**Séance du VENDREDI 26 MARS 2021**

Date de la convocation : 20 mars 2021

Présents : CHAMPALE Aymeric, DESMONCEAUX Jean-Marc, CROISAT Gaëlle, DABONOT Denis, BALLON Anne-Marie, RONGIARD Christiane, BARBERET Annie, GRAS Isabelle, JANDARD Gilles, PEREZ Sonia, COFFY Loïc, BEROUJON Jean-Baptiste, DOMINGUEZ Nicolas

Excusée : LABROSSE Bernadette pouvoir à CHAMPALE Aymeric,

Secrétaire de Séance : BALLON Anne-Marie

Le compte rendu de la séance de conseil municipal du 26 février 2021 est approuvé. Monsieur le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour du point suivant : « présentation des indemnités des élus » ; le conseil municipal accepte.

**FINANCES**

- 1- Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2020 : Monsieur le Maire s'est retiré pour le vote du compte de gestion et du compte administratif. Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définis des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 ; après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures en 2020 ; Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 ; Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ; Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le compte de gestion et le compte administratif font ressortir les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement reporté 2019	= 164 252,05 €
Recettes de l'année 2020	= 654 603,29 €
Dépenses de l'année 2020	= 530 500,61 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2020	= 124 102,68 €
<b>Résultat de clôture de fonctionnement</b>	<b>= 288 354,73 €</b>
Résultat d'investissement reporté 2019	= - 42 717,85 € (déficit)
Recettes de l'année 2020	= 114 626,35 €
Dépenses de l'année 2020	= 178 059,35 €
Résultat d'investissement de l'exercice 2020	= - 63 433,00 €
<b>Résultat de clôture d'investissement</b>	<b>= - 106 150,85 € (déficit)</b>

Par 12 voix pour, le conseil municipal à l'unanimité (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote) approuve le compte administratif de l'exercice 2020 et déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2020, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- 2- Affectation du résultat 2020 : Le conseil municipal, réuni sous la présidence d'Aymeric CHAMPALE, Maire, Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 288 354,73 € ; décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement</b>		
<u>Résultat de l'exercice</u>	+	124 102,68 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	+	164 252,05 €
<b>Résultat à affecter</b>	+	<b>288 354,73 €</b>
<u>Solde d'exécution d'investissement</u>	-	106 150,85 €
<u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-	9 856,72 €
<b>Soit un besoin de financement</b>	-	<b>116 007,57 €</b>

**AFFECTATION**

<b>Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	<b>168 354,73 €</b>
<b>Report en fonctionnement R 002</b>	<b>120 000,00 €</b>

- 3- Indemnités des élus : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'article L.2123-24-1-1 prévoit que « chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat ». A cet effet Monsieur le Maire présente l'état des indemnités :

NOM - PRENOM	FONCTION	MONTANT BRUT ANNUEL
CHAMPALE Aymeric	Maire	16 055,40 €
LABROSSE Bernadette	1ere Adjoint	6 160,80 €
DESMONCEAUX Jean-Marc	2ème Adjoint	6 160,80 €
CROISAT Gaëlle	3ème Adjoint	6 160,80 €

- 4- Vote des taux d'imposition 2021 : Monsieur le Maire rappelle que les taux d'imposition de la commune n'ont pas évolués depuis plus de 10 ans et propose au conseil municipal de maintenir les taux 2020 pour l'année 2021. Monsieur le Maire rappelle qu'en application de la loi de finances pour 2021 et de la réforme de la fiscalité directe locale (suppression taxe d'habitation), une décision de reconduction du taux de TH sur 2021 n'est pas nécessaire. En effet, pour obtenir la compensation à l'euro près en faveur des collectivités locales concernées par la suppression de la taxe d'habitation et promise par le gouvernement, la loi de finances pour 2020 prévoit le transfert aux communes, dès 2021, de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (soit + 11,03%). Dans le cas où le produit de la taxe foncière ne suffit pas à compenser la disparition de la taxe d'habitation, l'État - via les frais de gestion qu'il perçoit au titre de la taxe foncière - abonde les recettes de la commune. Le conseil municipal, où l'exposé, à l'unanimité approuve les taux suivants :
- Taxe foncier bâti = 21,49 % (10,46 % taux communal 2020 + 11,03 % taux départemental TFBT) ;
  - Taxe foncier non bâti = 29.36 %.
- 5- Vote du Budget Primitif 2021 et des subventions : Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les orientations budgétaires retenues lors de la réunion de commission du 29 janvier 2021 :
- Report de l'acquisition du nouveau tracteur à 2022, afin de combler en parti le « déficit » d'investissement, mais prévision de crédits sur la ligne « opération 106 »
  - Réalisation de plusieurs programmes sur lesquels des subventions pourraient être sollicitées sur l'année 2021.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif Commune 2021 qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes comme suit :

Section Fonctionnement	= 711 580,00 €
<i>Virement à la section d'investissement</i>	= 120 000,00 €
Section Investissement	= 337 595,72 €

Monsieur le Maire présente également les subventions aux associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte le budget primitif 2021 susvisé, approuve les subventions attribuées aux associations ; autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision

## URBANISME

- 6- Droit de préemption : Monsieur le Maire présente au conseil municipal les demandes de droit de préemption :
- Parcelles AB 113 et 138 situées montée des platanes
  - Parcelle AB 82 située Rue des Ecoliers

Le conseil municipal décide, à l'unanimité de ne pas exercer leur droit de préemption.

- 7- Recours gracieux PLU : Monsieur le Maire rappelle que la société Antic Mat nous a transmis, par le biais de son avocat, un recours gracieux contre le PLU approuvé le 18 décembre 2020, demandant le retrait de la délibération. Un contact a été pris avec un avocat (conseillé par Mme Forel du cabinet d'études Latitude) Un courrier réponse sera adressé.

## BATIMENTS

- 8- Mise aux normes local commercial : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que face aux difficultés rencontrées par les entreprises, la Région Auvergne Rhône-Alpes souhaite soutenir la commande publique locale. C'est pourquoi, elle engage un nouveau dispositif d'aide pour les communes avec un taux d'intervention régionale de 50% du montant des dépenses engagées. Il s'agit du dispositif « Bonus relance 2020-2021 » en direction des communes. Il propose donc de solliciter ce dispositif dans le cadre des travaux de mise aux normes (demandés par la Direction Départementale de la Protection des Populations) du local commercial situé 3 Place de l'Eglise, loué à la SARL Lathuillère. Monsieur le Maire présente le devis de la Sarl Plasse d'un montant de 10 683,60 € ht. Le conseil municipal, Oûi l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, au titre du bonus relance 2020-2021, un financement de 50 % du montant des travaux cités ci-dessus ; autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier, charge Monsieur le Maire de toute démarche utilisée à l'exécution de la présente délibération.

- 9- Rénovation salle municipale : Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de rénovation de la salle municipale servant principalement à la cantine scolaire (environ 60 enfants par jour) et aux associations communales. Cette rénovation consiste à des travaux d'économies d'énergie : isolation des combles, isolation par l'extérieur ainsi que le remplacement des menuiseries. Un projet de réseau de chaleur étant envisagé, le remplacement de la chaudière actuelle n'est pas prévu dans cette rénovation. Suite à une rencontre avec l'ALTE 69 (Agence Locale de la Transition Energétique), Monsieur le Maire informe que les travaux de rénovation de cette salle permettraient une économie d'énergie d'environ 50 %. Monsieur le Maire présente le coût estimatif des travaux ainsi que le plan de financement prévisionnel, qui fait apparaître un montant total HT de travaux de 109 320 €. Monsieur le Maire précise, que la commune peut solliciter des subventions auprès de l'Etat (DETR et DSIL) mais également auprès du Département. Le conseil municipal, Oûi l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité approuve les travaux de rénovation de la salle municipale/cantine scolaire, approuve le plan de financement prévisionnel, sollicite une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DSIL Energétique, sollicite une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR, sollicite une subvention auprès du Département dans le cadre du partenariat territorial, autorise Monsieur le Maire à lancer le marché à procédure adapté en lançant la parution dans un journal habilité à recevoir des annonces légales, autorise Monsieur le Maire à déposer la déclaration préalable, charge Monsieur le Maire de toute démarche utilise à l'exécution de la présente délibération

## **ECOLE – LOISIRS**

- 10- Camping municipal : Madame Croisat informe le conseil que le projet d'aménagement du camping prévoit 2 programmes : la partie accessibilité et la partie rénovation/modernisation. La présentation du plan de financement du programme accessibilité sera présenté lors de la prochaine séance de conseil municipal. Concernant la partie rénovation/modernisation, un contact sera pris avec la Région avant le montage du dossier. De plus, afin d'obtenir des subventions, le camping doit faire l'objet d'un classement « Atout France ». Mme Croisat informe également que les employés voirie ont débutés l'installation de la clôture.
- 11- Ecole : Mme Croisat informe que Mme Renaud, ATSEM, a repris son poste à temps partiel thérapeutique.

## **PERSONNEL**

- 12- Création poste Rédacteur Principal 2<sup>ème</sup> classe : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre de Gestion nous a transmis les propositions d'avancements de grade et d'échelon des agents communaux. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer le poste suivant : Rédacteur Principal 2<sup>ème</sup> Classe pour y nommer Madame Lucile MONTILLET à compter du 1<sup>er</sup> août 2021. Vu la délibération n° 2015-35 du 24 juillet 2015, fixant le taux de promotion par grade à 100% pour tous les grades, Après discussion, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité approuve la création du poste Rédacteur Principal 2<sup>ème</sup> Classe pour y nommer Madame Lucile MONTILLET à compter du 1<sup>er</sup> août 2021, sollicite l'avis du Comité Technique pour la création et suppression de poste.

## **DIVERS**

- 13- VHB : Un questionnaire a été transmis à tous les parents d'élèves concernant un projet de centre de loisirs les mercredis, sur Lamure/Azergues. 7 familles de la commune ont répondu favorablement.
- 14- Voirie intercommunautaire : Monsieur le Maire informe que la COR a prévu des travaux de voirie sur la voie communale n° 18 « chemin de Lafont » pour un coût de 59 199 €.
- 15- Aide aux entreprises Covid : Monsieur le Maire informe que les 4 commerces qui ont sollicité une aide du Département ont reçu un avis favorable.

Séance levée à 21h45